

## **RÉPONSE INTERMÉDIAIRE – R 219 A – 17.06**

### **Réponse intermédiaire du Conseil administratif à la résolution R 219 – 17.04**

déposée par Mme SCHAUFELBERGER, Mme MATTENBERGER, MM. ARDUINI, DULEX, MARTENS, PERROUX et SOTOMAYOR

relative à l'objet suivant :

### **MINEURS NON ACCOMPAGNÉS À AÏRE : POSONS AUJOURD'HUI LES BASES D'UNE INTÉGRATION RÉUSSIE**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme demandé, la résolution R 219 – 17.04, votée par votre Conseil le 11 avril 2017, a été adressée au Grand Conseil, au Conseil d'Etat, de même qu'à l'Hospice général en date du 13 avril dernier.

Vous trouverez en pièces jointes les courriers envoyés, de même que les réponses reçues les 19 et 22 mai 2017, respectivement de Monsieur Christophe GIROD, Directeur général de l'Hospice général, et du Secrétariat général du Grand Conseil.

Yvan ROCHAT  
Maire



Vernier, le 19 juin 2017

Annexes mentionnées



Hospice général

Aide aux migrants  
 Direction  
 Cours de Rive 12  
 Case postale 3360  
 1211 Genève 3

Téléphone : 022 420 52 72  
 Télécopie : 022 420 52 49

Monsieur Pierre RONGET  
 Maire  
 Mairie de Vernier  
 Rue du Village 9  
 1214 Vernier

N/Réf. : ADM/fvi - 17\_a017

Genève, le 16 mai 2017

**Concerne : Résolution 219 « Mineurs non accompagnés à Aïre : posons aujourd'hui les bases d'une intégration réussie »**

Monsieur le Maire,  
 Cher Monsieur,

Lors de notre rencontre du 25 avril dernier à la Mairie de Vernier, en présence de Monsieur Mauro Poggia, Conseiller d'Etat, nous avons évoqué la teneur de la résolution 219 « *Mineurs non accompagnés à Aïre : posons aujourd'hui les bases d'une intégration réussie* » adoptée par le Conseil municipal le 11 avril 2017.

Comme convenu, vous trouverez, ci-dessous, les éléments de réponse nécessaires à son traitement.

#### **Centre de l'Etoile**

Le 14 mars dernier, le service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP) du département de l'instruction publique (DIP) a octroyé à la directrice du Centre de l'Etoile l'autorisation de le diriger, assortie de certaines conditions à remplir dans les mois à venir. Partant, le SASLP valide le projet institutionnel de l'Hospice général estimant qu'il respecte toutes les exigences nécessaires à l'hébergement et l'encadrement d'un maximum de 150 requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) âgés de 15 à 18 ans. A noter que le taux d'encadrement est actuellement d'un éducateur pour 6 RMNA, alors que les recommandations du SASLP sont de 1 pour 7.

La journée, les jeunes sont à l'école (accueil du post-obligatoire – ACPO). Le soir et le week-end, ils ont la possibilité de participer à de multiples activités dont vous trouverez une description en page 28 du projet institutionnel joint à la présente.

Chaque mois, un montant de CHF 426.- est remis, par chèque, à chaque RMNA, en vertu des directives cantonales en matière de prestations d'aide sociale et financières aux requérants d'asile et statuts assimilés, indépendamment de leur statut. Cette somme couvre les besoins de première nécessité, à savoir : alimentation, effets personnels, produits d'hygiène et loisirs. Le versement de ce montant de manière échelonnée sur un compte bancaire est actuellement en discussion au sein du service de la protection des mineurs (SPMi) au DIP. L'Hospice général attend le positionnement et l'autorisation de celui-ci pour changer sa pratique.

### Centre d'Aire-le-Lignon

Prévu pour accueillir un maximum de 88 RMNA, le centre d'Aire-le-Lignon est nettement plus petit que celui de l'Etoile. Tout comme celui-ci, il devra faire l'objet d'une autorisation de diriger de la part du SASLP. Les taux d'encadrement prévus sont les mêmes que ceux de l'Etoile.

En revanche, architecturalement conçu pour accueillir des mineurs, il répondra bien mieux à leurs besoins et aux nécessités d'encadrement et de surveillance. La gestion quotidienne des jeunes sera ainsi plus aisée pour l'équipe d'encadrement. Huit appartements prévus pour des familles permettront aux jeunes d'entretenir des relations « familiales ».

Tel que l'Hospice général l'a mentionné aux autorités verniolaines, les acteurs associatifs ainsi que les services idoines de la commune seront pleines parties prenantes au projet d'intégration de ces jeunes.

### Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)

Actuellement, la fondation officielle de la jeunesse prend en charge (hébergement, projet éducatif, etc.) environ 20 RMNA dont la grande majorité est âgée de moins de 15 ans. Ses foyers étant saturés, sa capacité à accepter des RMNA est limitée.

Faisant suite à une discussion au sein du Conseil d'Etat, des consultations sont en cours entre le DIP et le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) à propos de la prise en charge des RMNA de 15-18 ans.

Espérant que ces éléments vous soient utiles et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous adresse, Monsieur le Maire, cher Monsieur, mes meilleures salutations.



Christophe Girod  
Directeur général

Annexe ment.

# PROJET INSTITUTIONNEL/ CENTRE POUR REQUERANTS MINEURS NON ACCOMPAGNES (RMNA) / Aire – le Lignon

HOSPICE GENERAL/Aide aux migrants/Unité des  
Requérants Mineurs Non Accompagnés

Le projet institutionnel de l'unité des Requérants Mineurs Non Accompagnés<sup>1</sup> a l'ambition d'énoncer l'organisation et les concepts pédagogiques sous-tendant le travail d'encadrement socio-éducatif déployé auprès des Requérants mineurs non accompagnés  
(Version du 6 mars 2017)

---

<sup>1</sup> Pour faciliter la lecture, nous utiliserons l'abréviation RMNA

I. INTRODUCTION .....	2
MANDAT .....	2
SPECIFICITE DES BENEFICIAIRES .....	3
VALEURS ET REFERENCES .....	4
II. DISPOSITIF D'HEBERGEMENT ET D'ENCADREMENT .....	6
HEBERGEMENT .....	6
ENCADREMENT .....	6
ROLES ET MISSIONS (pour l'encadrement des RMNA).....	7
JOURNEE TYPE ET COUVERTURE HORAIRE.....	10
MOYENS DE COMMUNICATION.....	13
III. LES POLES D'INTERVENTION DU PROJET INSTITUTIONNEL .....	14
ACCUEIL ET HEBERGEMENT: .....	15
ESPACE D'INTIMITE : .....	15
PROPRETE ET HYGIENE DES LOCAUX : .....	16
CLIMAT PROPICE AU DEVELOPPEMENT : .....	17
QUALITE DE L'ACCUEIL : .....	17
SANTE ET SECURITE: .....	18
Sante .....	19
SECURITE ET PROTECTION : .....	20
SECURITE .....	20
Sécurité du centre :.....	20
Gestion des incivilités : .....	21
PROTECTION INDIVIDUELLE.....	24
SOCIALISATION /INTEGRATION/FORMATION : .....	24
SOCIALISATION ET INTEGRATION.....	24
FORMATION :.....	31
PROJET INDIVIDUALISE : .....	32
ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI A LA MAJORITE.....	35
TRAVAIL DE RESEAU.....	35
IV. CONCLUSION.....	37

# PROJET INSTITUTIONNEL/ CENTRE POUR REQUERANTS MINEURS NON ACCOMPAGNES (RMNA) / Aire – le Lignon

## I. INTRODUCTION

### MANDAT

L'Hospice Général a le mandat d'accompagner tous les requérants d'asile mineurs non accompagnés attribués sur le canton de Genève, y compris les jeunes hébergés dans leur famille élargie ou en Institutions Genevoises d'Education. Le service de l'Aide Aux Migrants par l'intermédiaire du service des prestations individuelles et de l'unité MNA a la mission d'assurer l'accueil, l'hébergement et la prise en charge socio-éducative des RMNA.

**Ce document sera cependant centré sur l'encadrement offert à la catégorie de jeunes (15-18 ans) placés dans le centre d'hébergement de l'Hospice général qui leur est dédié.**

Le projet éducatif de l'unité RMNA se doit d'être flexible, afin de s'adapter aux différentes problématiques auxquelles il est soumis, de par son interdépendance avec la fluctuation des flux migratoires, de la politique d'asile, du taux d'encadrement et des possibilités d'hébergement.

Il doit également tenir compte des contraintes liées aux particularités de la population accueillie.

## SPECIFICITE DES BENEFICIAIRES

Le centre d'Aire Le Lignon accueillera les RMNA de plus de 15 ans attribués au canton de Genève, sans famille élargie pouvant les héberger.

- ❖ Tous les jeunes sont sous mandat tutélaire ordonné par le Tribunal de Protection des Adultes et des Enfants<sup>2</sup> (tutelles et curatelles de représentation). Les aspects décisionnels liés à la santé, la scolarité, la procédure d'asile et les événements graves sont gérés selon les prérogatives du Service de Protection des Mineurs<sup>3</sup>.
- ❖ Le nombre de mineurs placés dépend de la clé de répartition globale des arrivées de requérants d'asile sur le territoire, décidée par la Confédération (Secrétariat d'Etat aux Migrations<sup>4</sup>).
  - Le canton ne peut refuser de nouveaux jeunes même si le taux d'occupation du centre est à son maximum. Le dispositif doit pouvoir être adapté en tout temps.
- ❖ Les nouveaux résidents sont tous allophones, sans ou avec peu de pairs et/ou de repères à Genève ou en Suisse.
  - Toutes informations importantes et/ou complexes nécessitent de faire appel à un interprète durant la première année de séjour.
  - La durée des entretiens individuels en est doublée.
  - Le vocabulaire employé au quotidien se doit d'être simple ; les consignes répétées pour s'assurer de la bonne compréhension.
- ❖ La fin de placement ne peut être envisagée avant leur majorité.
- ❖ Les RMNA sont systématiquement scolarisés à leur arrivée dans le dispositif du Département de l'Instruction publique<sup>5</sup>(situation spéciale reprise dans le chapitre scolarité)
- ❖ Le statut de requérant d'asile (ou statut assimilé) conditionne le quotidien du jeune, notamment en termes de ressources financières, d'interdiction de sortie du territoire et d'accès à certaines formations.

---

<sup>2</sup> Abréviation utilisée TPAAE

<sup>3</sup> Abréviation utilisée SPMI

<sup>4</sup> Abréviation utilisée SEM

<sup>5</sup> Abréviation utilisée DIP

- ❖ L'incertitude de l'issue de la procédure d'asile est également à prendre en compte dans le soutien éducatif et dans les projets d'intégration, de retour dans le pays d'origine ou de regroupement familial dans un pays tiers.
  - L'équipe encadrante travaille avec une mixité de permis (N, F réfugiés, B réfugiés, NEM et déboutés) et doit moduler les suivis individualisés en fonction des projets d'intégration possible.
  - Des solutions durables doivent être envisagées de manière individuelle après une évaluation spécifique de la situation du jeune ici et dans son pays d'origine.
- ❖ Les ruptures et traumatismes liés à l'exil, le parcours migratoire et le changement de culture se cumulent aux problématiques de l'adolescence.
- ❖ Les RMNA bénéficient de prestations financières selon les directives en vigueur et doivent assurer la gestion de l'intégralité de leur budget (voir délivrance des prestations dans chapitre accueil et hébergement).

**Le projet pédagogique se doit de tenir compte de ces spécificités ainsi que du contexte d'hébergement et d'encadrement déterminé par les moyens institutionnels mis à disposition.**

## VALEURS ET REFERENCES

Quel que soit le nombre de jeunes et les moyens mis à disposition, les valeurs essentielles qui les sous-tendent et les axes d'interventions prioritaires doivent être maintenus.

L'encadrement doit tenir compte du vécu, du potentiel, des ressources et des expériences préalables des jeunes qui nous sont confiés.

Le projet institutionnel doit privilégier la protection de l'enfant migrant, notamment en préservant une prise en charge de qualité jusqu'à la majorité quelle que soit l'issue de la procédure.



Le projet éducatif ne peut être mené qu'à travers des valeurs communes prônées tant au sein de l'équipe encadrante qu'auprès des jeunes. Convaincus que les parents et la famille sont les principaux vecteurs des valeurs fondamentales permettant de grandir et s'insérer dans la société, il est essentiel de s'assurer que les mineurs non accompagnés puissent compter sur des représentants adultes porteurs de cet aspect de leur développement.

- **Loyauté et transparence : équité de traitement, communication claire et appropriée (accès aux interprètes interculturels favorisé).**
- **Solidarité et tolérance : respect de soi, de l'autre et de son environnement.**
- **Autonomie : travail sur les ressources personnelles de chacun, apprendre à prendre ses propres décisions.**
- **Adhésion au projet collectif et individuel.**

Le projet se réfère entre autres aux recommandations figurant dans les documents suivants :

- **CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT<sup>6</sup>**
- **RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PERSONNES MINEURES NON ACCOMPAGNEES DANS LE DOMAINE DE L'ASILE (CDAS)<sup>7</sup>**
- **STANDARD « QUALITY4CHILDREN »**
- **ENFANTS SEPARES : VERS UNE PRISE EN CHARGE RENFORCEE (SIS)<sup>8</sup>**

---

<sup>6</sup> Conclue à New York le 20 novembre 1989

<sup>7</sup> Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. Décembre 2015

<sup>8</sup> Fondation Suisse du Service Social International Septembre. Journée d'échange d'expériences- septembre 2014

## II. DISPOSITIF D'HEBERGEMENT ET D'ENCADREMENT

### HEBERGEMENT

Le centre d'Aire Le Lignon aura une capacité maximum de 140 places. Voir plan en annexe. Il se composera de deux ailes. Les deux ailes accueilleront des familles et des mineurs. Le rez des deux ailes hébergera les familles (2 x 4 appartements pouvant loger 6 personnes chacun). Le premier étage sera dédié spécifiquement aux mineurs.

Dans les deux ailes, certains mineurs devenus majeurs (« ex-MNA) pourront/pourraient être transférés dans des appartements du rez de type « co-location étudiants avant d'être relogés hors du centre d'Aire Le Lignon ».

Ailes A et B : 2 x 70 places – tot 140 résidents

REZ des ailes A et B:

4 appartements par aile (potentiellement 2 x 24 personnes ou 4 grands groupes familiaux par aile)

Bureaux socio-éducatifs / salles de réunions et d'entretien / réception / sas sécurisé d'entrée / WC – douches / buanderies / cuisines / réfectoires / stockage / espaces techniques / salle polyvalente

1<sup>er</sup> des ailes A et B :

2 x 22 chambres doubles réparties le long de deux corridors (voir plan). Chaque aile sera organisée en 4 groupes de mineur (soit 2 x 10 et 2x 12 par aile soit un total de 44 places par étage et par aile)

Il convient d'ajouter par aile : 4 salles de séjour, 2 grandes cuisines communes, 2 bureaux pour permanence socio-éducative, 2x 2WC + 2 x 2 douches et 2x 3WC + 2 x 3 douches, un espace de stockage.

### ENCADREMENT

Le centre pour requérants d'asile mineurs non accompagnés bénéficie de l'encadrement suivant :

- Une directrice
- Une responsable d'unité
- 10 équivalent plein temps : 12 éducateurs sociaux
- 4 équivalent plein temps : intervenants de nuit
- 1 équivalent plein temps : 1 assistante administrative
- 2 intendants sociaux
- Stagiaires et civilistes

### Les Familles hébergées au centre d'Aire et leur encadrement :

Les familles requérantes d'asile hébergées dans ce centre seront identifiées en fonction de leur niveau d'intégration et leur capacité à apporter aux RMNA des aspects éducatifs en lien avec leur culture d'origine, d'apprendre le respect par la voie identitaire et communautaire, ainsi que de pouvoir être des interprètes pour les primo-arrivants.

Une ressource sociale de type assistant social en intervention communautaire (0.2-0.3 EPT) s'occupera spécifiquement du suivi des familles en coordination avec l'équipe des éducateurs dans le lieu de vie.

Les familles hébergées dans ce centre auront également un suivi socio-administratif individuel assuré par des assistants sociaux et des assistants administratifs, regroupés dans le centre administratif du Bouchet (familles se déplacent au centre administratif).

Présence d'une infirmière de l'Unité Santé Jeunes (HUG), 2 après-midi par semaine

Le personnel soignant et encadrant les RMNA dispose de connaissance des droits de l'enfant, de la législation sur l'asile et de compétences en matière interculturelle.

Cet encadrement social et santé est complété par un encadrement sécuritaire de 2 agents de sécurité, 24/24, 7/7 (voir chapitre sécurité et protection)

**ROLES ET MISSIONS (pour l'encadrement des RMNA)**

**Les assistantes administratives** assurent la préparation des prestations financières (entretien de base et compléments, garantie médicales, traitement des factures,...) du lundi au vendredi de 8h à 17h. Les prestations d'assistance sont remises aux RMNA une fois par mois ou par semaine, en fonction de l'autonomie des jeunes. Les assistantes administratives font partie intégrante du projet éducatif. Sensibilisées aux problématiques des adolescents, elles prennent le temps de reprendre avec les jeunes les consignes données par les éducateurs en fonction des objectifs concernant la gestion du budget.

**Les intendants sociaux** sont présents du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30, ils assurent l'entretien du site (nettoyage, réparation, commande, ...) en collaboration avec l'équipe éducative et la participation active des RMNA.

Ils participent activement au projet éducatif et son porteur tant des règles du respect de l'entretien du centre, du respect du matériel, que du maintien de la cohérence de groupe. Ils proposent des activités de maintenance de locaux et accompagnent certaines sanctions pédagogiques de type d'utilité d'action communautaire (UAC).

**Les éducateurs** ont la double mission de l'accompagnement individuel et de la gestion du centre collectif. Ils sont les garants également de certains aspects socio-administratifs du dossier des bénéficiaires et travaillent étroitement avec les assistantes administratives, ainsi qu'avec les services transversaux de l'Hospice général (administration santé, service hébergement, unité veille et sécurité).

La gestion d'un grand groupe d'adolescents et la méconnaissance des résidents à leur arrivée du réseau genevois et des possibilités offertes sur le canton et les communes en termes d'activités culturelles et sportives amènent les éducateurs à animer ou coordonner les projets liés à leurs loisirs.

Chaque RMNA a un éducateur de référence. Il est responsable du projet éducatif individualisé et chargé de s'assurer de la conformité des décisions prises à son égard, que ce soit dans le suivi de la scolarité, l'organisation ou l'échange d'informations importantes avec le SPMI. Il partage avec ce service le rôle indispensable de personne de confiance, permettant au mineur d'évoluer dans un contexte sans autres adultes de référence.

**Les intervenants de nuit** assurent la continuité de la prise en charge des RMNA de 22h à 7h du matin. Ils sont les garants du maintien d'un climat propice au repos, apaisent d'éventuelles tensions, sont attentifs aux problèmes de santé physique et mentale des jeunes et déclenchent l'appel à un médecin, voire une ambulance, en collaboration avec les agents de sécurité privée. Les intervenants de nuit informent l'équipe éducative des événements nocturnes lors d'une transmission orale à la fin de leur service et par l'intermédiaire du journal de permanence.

**La coordination des projets RMNA et l'organisation des responsabilités au sein de l'équipe :**

Le nombre de RMNA suivis, ainsi que les multiples propositions étatiques, communales et bénévoles (société civile) nous conduisent à centraliser et coordonner les projets. Un pourcentage de travail est consacré à la gestion des nombreux projets à l'interne et à l'externe du centre d'hébergement.

- Engagement et suivi des bénévoles.
- Evaluation des projets proposés à l'interne et à l'externe
- Planification et communication.
- Gestion du budget alloué pour l'animation en coordination avec la responsable d'unité.
- Assurer la qualité de l'encadrement des projets conformément au nombre de jeunes concernés.
- Organisation des vacances des RMNA, notamment des 2 mois d'été en partenariat avec la FASE et diverses associations : camps, activités sportives et culturelles, ...

Des pôles de responsabilité sont délégués spécifiquement à plusieurs membres de l'équipe qui s'assurent de la coordination, l'actualisation et la finalisation de la tâche :

- Coordination de la gestion des places et attribution d'une chambre aux nouveaux arrivants.
- Inscriptions scolaires pour les nouveaux arrivants (2 à 3 par semaine) et coordination de la rentrée scolaire pour plus de 84 adolescents.
- Achat des produits alimentaires pour le déjeuner, les activités culinaires, les kits d'accueil,....

- Gestion de la pharmacie, de la bonne gestion des médicaments individuelles avec le soutien de la présence infirmière.
- Organisation des séances d'informations collectives : « Welcome day », réunion de module, réunions de prévention,...

## JOURNEE TYPE ET COUVERTURE HORAIRE

L'équipe d'encadrement des RMNA offre une présence éducative du lundi au dimanche du lever au coucher des jeunes.

Les éducateurs se répartissent la couverture horaire de 6h30 à 22h30 et les tâches quotidiennes selon les moments spécifiques de la journée.

Durant les moments forts de la journée (matinée – midi-soirée), 4 à 6 éducateurs se partageront les présences dans les 2 ailes, gestion des groupes d'adolescents et réponses individualisées aux demandes personnelles des RMNA.

6h30–8h : En collaboration avec les intervenants de nuit, les éducateurs préparent, coordonnent le petit déjeuner avant le départ à l'école. Un éducateur assure une permanence socio-éducative qui permet de s'assurer d'une réponse à tout moment de la journée centralisation la gestion de l'agenda et des rendez-vous individuels des jeunes, l'orientation du réseau, l'accueil des visites, la réponse à la ligne téléphonique centrale, le traitement de la boîte de messagerie de l'unité.

8h–11h30 : 3 éducateurs sont présents en permanence pour répondre au quotidien des jeunes : urgences de la nuit, évaluation des demandes d'excuses/école, rappel et orientation des jeunes à leurs rendez-vous de la journée.

Les RMNA sont scolarisés dans les différentes classes d'accueil des écoles genevoises. Ils bénéficient d'horaires individualisés.

11h30–13h : Les jeunes bénéficient d'une allocation financière afin de prendre en charge les cuisines scolaires ou les repas extérieurs. En fonction de leur planning et de la proximité de l'école, certains d'entre eux rentrent au centre pour manger et bénéficient de l'appui des éducateurs pour répondre à leurs besoins.

Entre 10 et 20 jeunes sont présents dans le centre durant ces moments scolaires

(malades, primo-arrivants, rupture de formation,...) et nécessitent de l'attention particulière.

14h-14h30 : Les informations principales de la journée sont notifiées dans le journal de permanence. Entre 14h et 14h30, les éducateurs de service de la première partie de la journée transmettent également de manière orale les éléments importants, les situations à suivre et les tâches prioritaires.

8h-11h30 et 13h-16h30 : Durant les temps scolaires, les éducateurs qui ne sont pas en permanence effectuent les nombreuses tâches liées au suivi individualisé et à la préparation des moments collectifs.

- Prise de rendez-vous
- Accompagnement aux divers rendez-vous médicaux, scolaires, sociaux (réseaux, SPMI), juridique (avocat, renouvellement des permis). Entre 15 et 20 rendez-vous quotidiens sont consignés dans l'agenda centralisé de l'unité.
- Préparation et accueil des arrivées en provenance des centres d'enregistrement (entre 2 et 3 par semaine)
- Préparation des entretiens individuels, des réunions de réseau, des séances de groupe et/ou à thème. Demande d'interprètes et concertation des différents acteurs.
- Gestion administrative des dossiers : saisine pour le TPAE, demandes de documents aux services transversaux (garanties médicales, attestation d'assurance, ...), établissement du journal de suivi (projet individualisé), consignes aux assistantes administratives pour les questions budgétaire.
- Préparation des activités intégratives et de loisirs en coordination avec les partenaires étatiques, associatifs et bénévoles.

16h30-22h30 :

- Entretien individualisé avec l'éducateur de référence avec ou sans interprète.
- Animation des réunions d'étage.
- Aide aux devoirs individuels ou de groupe.
- Orientation vers les activités internes proposées durant la soirée (cinéma, sports, cuisine,...).
- Soutien à l'organisation et à l'apprentissage du quotidien : hygiène, repas

buanderie,....

- Gestion des médicaments.
- 2 éducateurs attirés pour chaque aile répondent au quotidien des RMNA : gestion de la vie quotidienne (médiation, information, animation), demandes individuelles des jeunes.

#### 22h00–07h00 :

Les intervenants de nuit assurent, en collaboration avec les agents de sécurité, la tranquillité nocturne et le respect du règlement, par des rondes régulières dans les étages : écoute, prévention, suivi individuel, médiation,...

A 22h, ils reçoivent les informations importantes de l'équipe éducative : maladie, hospitalisation, absences, retard, incivilités. Ils prennent également connaissance du journal de permanence afin de s'assurer d'avoir toutes les informations des derniers événements.

Ils s'assurent que chaque jeune ait rejoint sa chambre à l'heure indiquée par le règlement. Ils mettent tout en œuvre afin que les consignes soient respectées. Ils accueillent les retardataires en s'assurant qu'ils ne dérangent pas le reste de l'étage. Ils apportent une écoute bienveillante en cas d'angoisses nocturnes. En concertation avec les agents de sécurité, ils font appels aux services de secours (ambulance, police) en cas problèmes majeurs (maladie, conflit non résolu,...).

Ils consignent dans le journal de permanence tous les faits marquants de la nuit. Ils préparent les tables du petit-déjeuner et accueillent les jeunes devant partir très tôt à l'école ou pour les auditions à Berne.

A l'arrivée de l'équipe éducative à 6h30, ils effectuent une transmission orale du déroulement de la nuit.



### **Week-end :**

Durant les week-ends, présence de 2-3 éducateurs avec l'aide de bénévoles gèrent le quotidien du centre et proposent ponctuellement des activités.

## **MOYENS DE COMMUNICATION**

### **Transmissions quotidiennes :**

- Un journal de permanence est actualisé à 7h et à 22h afin de circulariser les informations importantes et s'assurer du suivi lors du changement d'équipe de permanence. Il relaye les absences ou arrivées tardives des jeunes, les suivis et traitements médicaux, les incivilités, la gestion collective d'évènements,....
- Un agenda commun permettant de noter les tâches et rendez-vous à effectuer par la permanence ou l'éducateur de service.
- 1 séance de coordination a lieu chaque jour entre 14h et 14h30 afin de transmettre les informations de l'équipe du matin à celle du soir.
- 1 boîte mail de l'unité permettant aux partenaires internes et externes de s'assurer que la demande sera traitée (par le collaborateur de permanence), même en l'absence du référent du jeune.
- 1 ligne de téléphone fixe, une ligne professionnelle mobile pour chaque collaborateur.

### **Régulation hebdomadaire :**

Colloque de coordination d'unité de 3h, une fois /semaine dans lequel sont abordés les points RH, l'intendance, le suivi socio-administratif, la gestion d'équipe, les projets en cours et le tour des jeunes.

Une fois dans le mois, colloque avec toute l'équipe : IS, ASA, éducateurs et intervenants de nuit (briefing- débriefing- suivi cas particuliers, etc.)

### **Réflexion/élaboration de projets :**

Réunion des travailleurs sociaux 1 à 2 fois par mois pour réfléchir sur les problématiques en cours, proposer des plans d'action et élaborer les projets d'animation ou d'éducation.

### **Réunion du réseau RMNA :**

Réunion de coordination mensuelle avec le SPMi.

1 à 2 fois par an, l'équipe éducative réunit le réseau professionnel genevois ; expose le bilan des mois écoulés et anime et/ou propose des thèmes de réflexion pour coordonner l'action autour des RMNA.

### **Formations :**

1 supervision toutes les 3 semaines avec un intervenant extérieur

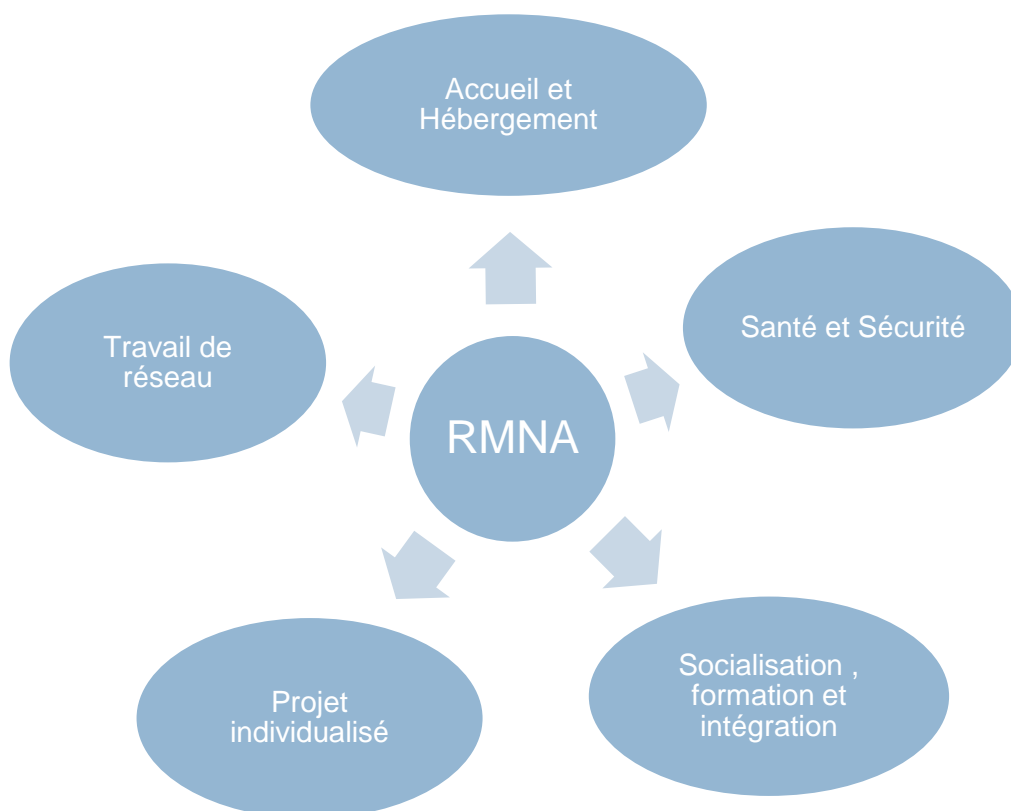
Formation obligatoire/Hospice général pour tous les nouveaux collaborateurs (environ 100h/an)

Formations ponctuelles collectives ou individuelles (environ 40 h/an ; 100h pour les nouveaux collaborateurs).

## **III. LES POLES D'INTERVENTION DU PROJET INSTITUTIONNEL**

Le projet institutionnel du centre d'Aire Le Lignon se déploie autour de 6 pôles principaux afin de répondre aux besoins spécifiques des RMNA.

Les axes éducatifs et les moyens pédagogiques mis en œuvre permettent de contribuer à établir un projet éducatif individualisé pour chaque jeune placé.



## ACCUEIL ET HEBERGEMENT:

Quel que soit le nombre de résidents à accueillir et l'urgence à laquelle nous contraignent les attributions au canton, notre volonté est de maintenir :

- Un espace d'intimité suffisant dans les chambres.
- La propreté et l'hygiène des locaux.
- Un climat propice au développement.
- Un accueil de qualité dès leur arrivée.

## ESPACE D'INTIMITE :

- Hormis un afflux exceptionnel dans le nombre d'arrivée, le quota maximum de 2 RMNA par chambre est respecté afin de répondre aux besoins d'espace personnel et d'intimité de chaque adolescent.
- Les filles sont hébergées séparément des garçons.

- Un espace de discussion est régulièrement proposé pour discuter des cohabitations difficiles afin de proposer des médiations et/ou décider de rocades de chambre permettant d'assurer l'entente des mineurs.
- Hormis le personnel de l'Hospice général et les agents de sécurité, seul l'occupant de la chambre et son colocataire ont accès à la chambre.
- La décoration individuelle des chambres, selon des critères de sécurité d'incendie et d'hygiène clairement définis, est encouragée.

#### **PROPRETE ET HYGIENE DES LOCAUX :**

La cohabitation de 44 adolescents sur un même étage, pour la plupart des primo-arrivants, allophones, exige une coordination régulière des nettoyages afin d'assurer la propreté et l'hygiène.

- Les intendants sociaux font partie intégrante de l'équipe éducative ; ils participent au colloque et sont porteurs du projet pédagogique. Ils sont identifiés par les jeunes, tant comme des personnes ressources que comme des représentants éducatifs pour tous les aspects de respect des règles, notamment dans les domaines de l'entretien des locaux et l'utilisation du matériel commun.
- Les intendants et les éducateurs organisent un tournus en responsabilisant les jeunes à la propreté de leur module.
- Des séances d'information collectives sont organisées pour apprendre ou rappeler les mesures d'hygiène et les bonnes pratiques dans le domaine de l'intendance et de la vie domestique.
- Les éducateurs attribués aux deux étages du bâtiment effectuent des visites régulières des chambres. Les objets dangereux ou illicites sont immédiatement retirés. Des entretiens de recadrage sont systématiquement conduits, des sanctions pédagogiques et/ou financières peuvent être prononcées.
- Afin d'encourager les jeunes à s'approprier les espaces communs, des journées de nettoyage sont organisées tout au long de l'année avec la participation de l'équipe éducative.
- Afin de s'assurer d'une hygiène irréprochable au niveau des sanitaires, un contre-prestataire adulte assure le nettoyage 1 fois par jour.

Les nouveaux arrivants doivent apprendre l'utilisation du matériel mis à disposition ainsi que les différents produits de nettoyage. Les diverses habitudes culturelles demandent une acclimatation à des normes et des valeurs partagées par tous.

Comme pour grand nombre d'actes éducatifs du quotidien, les consignes doivent être données en présence de « grand frère » ou en présence d'interprètes.

### **CLIMAT PROPICE AU DEVELOPPEMENT :**

Hormis les temps scolaires et éducatifs à l'interne du centre, la densité et le nombre de jeunes exigent d'être particulièrement attentifs à l'ambiance du centre. Il s'agit de préserver une cohésion de groupe tout en permettant la tranquillité individuelle.

- Présences éducatives dans les moments forts de la journée (lever, midi, soirée) afin d'assurer le calme dans les étages et favoriser le repos aux heures de coucher.
- Surveillance continue pendant la nuit par les agents de sécurité et d'intervenants de nuit pour renforcer la présence sociale nocturne.
- Réunions régulières par aile, identification des problématiques et responsabilisation des jeunes pour trouver des solutions par eux-mêmes.
- Activités organisées pour renforcer la cohésion de groupe.

### **QUALITE DE L'ACCUEIL :**

Les coordonnées du jeune (nom, prénom, âge et nationalité) sont connues 3 à 5 jours avant son arrivée, sans aucune information sur l'histoire ou l'éventuelle problématique du RMNA. L'attribution au canton est finalement confirmée uniquement la veille du départ du centre d'enregistrement de procédures (centres fédéraux) avant l'arrivée à Genève.

Contrairement aux foyers éducatifs (IGE), il n'y a pas de processus et d'entretien d'admission. Il convient donc de préparer l'accueil du mineur, en identifiant une chambre disponible avec un colocataire si possible compatible avec l'âge et l'origine du nouveau venu et nommer un référent.

Quel que soit l'heure de son arrivée, l'accueil du jeune est réalisé par un des éducateurs de service qui s'efforce de transmettre les informations essentielles à sa première journée dans le centre et dans le quartier:

- Présentation des lieux, en particulier le bureau de l'éducateur de permanence, la loge et le rôle des agents de sécurité.
- La remise d'un kit comprenant de la vaisselle, des produits d'hygiène.
- Assurance des moyens de subsistance du jeune le premier soir avec une avance remise à son arrivée, le cas échéant lui proposer un dépannage (repas partagé avec un autre résident, réserves du centre).
- Explications des points essentiels du règlement.
- Présentation d'un résident pouvant être un relais dans ces premiers moments.
- Programmation d'un rendez-vous le lendemain avec son référent et dans les meilleurs délais, d'un entretien en présence d'un traducteur et du représentant légal nommé par le TPAE.
- Identification des problématiques individuelles urgentes et prises de mesures adéquates.

#### **SANTE ET SECURITE:**

De par le nombre, la provenance, le vécu et le parcours migratoire de mineurs résidents, ce pôle d'intervention fait partie de la base de l'encadrement du centre.

La protection des résidents des centres d'hébergement de l'Hospice général est la préoccupation primordiale de l'Institution. L'objectif de protéger un centre de 88 mineurs demande bien évidemment des moyens pour répondre à leur sécurité en lien avec leur nombre mais également avec la non-connaissance du danger, voire l'insouciance et la vulnérabilité liées à leur jeune âge.

Cette prise en charge se doit d'être sans cesse optimisée.

- Présence sécuritaire 24h/24h et éducative du lever au coucher.
- Règlement régulièrement adapté au contexte du centre.
- Prévention des dangers tant sanitaires que délictueux.

- Relais des problématiques de santé psychologique et physique aux services psycho-médicaux.
- Attention spécifique à l'alimentation des jeunes.

## SANTE

La prise en charge médicale et psychologique des résidents est un axe prioritaire. Les états post-traumatiques, les ruptures successives liées au parcours migratoire, au changement de culture, se rajoutent aux problématiques spécifiques de l'adolescence (recherche d'identité, violence, sexualité, nutrition, ...). L'équipe éducative contribue à l'identification précoce des problèmes de santé mentale et somatique avec une observation attentive des adolescents. Les interprètes, également médiateurs interculturels et les supervisions de type ethno-psychiatriques donnent également des éclairages et lectures des situations en fonction du vécu au pays ou durant le parcours migratoire.

Une attention constante est déployée à optimiser les interventions afin de répondre au mieux à ces besoins spécifiques :

- Formations, supervision de l'équipe éducative sur les problématiques de santé mentale, d'ethno psychiatrie et des premiers soins.
- Coordination étroite avec le réseau de santé genevois : l'unité Santé jeunes (une infirmière présente sur le site 2-3 fois par semaine), le Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (unité de crise, unité du Salève, accueil d'urgence), le programme santé migrants des HUG, l'OMP et les infirmières scolaires du DIP.
- Visite médicale à l'arrivée à l'unité d'accueil de l'Hospice Général effectuée par des infirmières du programme de santé migrant (HUG): détection de problème urgent (avec ou sans transmission des centres d'enregistrement), traitement préventif contre des maladies contagieuses.
- Bilan de santé à l'Unité santé jeunes des HUG accompagné par l'éducateur de référence.
- Transmissions régulières d'informations concernant la santé du jeune entre le centre, le SPMi, et le réseau médical.

- Prévention des maladies avec des séances d'informations concernant l'hygiène, l'alimentation, les addictions, la sexualité, etc.
- Identification des difficultés liées à la santé mentale (troubles de stress post-traumatique, vulnérabilité psychique, etc.) et orientation vers un suivi approprié par l'intermédiaire de l'Unité santé jeunes des HUG et/ou de l'Office Médico Pédagogique (DIP)
- Suivi des indications thérapeutiques : gestion de la médication, rappel et/ou accompagnement des jeunes à leur rendez-vous, participation aux réunions de réseau.
- Mise à disposition d'un petit-déjeuner équilibré.
- Ateliers cuisine.
- Proposition d'activités sportives à l'interne ou à l'externe du centre.

## **SECURITE ET PROTECTION :**

### **SECURITE**

Le devoir de protection de tout mineur accueilli sur le territoire en termes de sécurité mais également de respect de ses droits est une mission prioritaire. La gestion collective d'un nombre important d'adolescents exige une attention toute particulière.

Soutenus par l'unité veille et sécurité de l'Hospice général et bénéficiant d'une collaboration étroite avec les agents de sécurité, l'équipe éducative s'adapte constamment à la dynamique de groupe des adolescents accueillis. Qu'il s'agisse de conflit de groupe ou de comportements individuels inadaptés, différents outils sont utilisés afin d'apaiser les tensions, remédier à des incompréhensions et/ou prendre des sanctions appropriées.

### **Sécurité du centre :**

- Entrée du centre contrôlée par les agents de sécurité.
- Présence de 2 agents de sécurité la journée et 3 la nuit, travaillant étroitement avec l'équipe éducative. L'agent de sécurité contrôle toutes les entrées dans le centre, s'assure que les visites soient conformes et que les



marchandises entrantes ne contiennent pas de produits illicites. Il effectue des rondes toutes les 30 à 60 minutes, voire des présences continues sur certains étages. Il transmet aux éducateurs présents ses constats de danger en termes de santé et de sécurité. De 22h30 à 7h du matin, il effectue des rapports de ces interventions afin que l'équipe éducative reprenne les problématiques à leur prise de service.

- Le travail de sécurité est complété la nuit par la présence d'intervenants de nuit qui assurent une présence socio-éducative auprès de mineurs.
- Des réunions bimensuelles permettent de réguler les interventions des agents de sécurité, des intervenants de nuit avec la gestion des incidents par l'équipe éducative.
- Des réunions régulières avec les responsables de la cellule requérants d'asile de la gendarmerie genevoise, les responsables des agents de sécurité et les responsables du centre pour RMNA sont organisées pour coordonner les actions, proposer des projets de prévention.
- Le règlement du centre est régulièrement actualisé, en fonction du nombre de jeunes, des problématiques constatées.
- Les événements graves sont immédiatement signalés à la direction au SPMI et au Service d'autorisation et d'évaluation des lieux de placement. Des sanctions pédagogiques peuvent être prononcées en fonction de l'importance du délit.

#### Gestion des incivilités :

L'écoute et le discours éducatif sont privilégiés mais la mise en place de sanction en cas de non-respect du règlement est nécessaire afin de signifier le dépassement, la transgression des limites et de poser une action permettant à l'adolescent de réfléchir au sens de ses actions.

Les décisions se prennent en accord avec la directrice d'établissement, la responsable d'unité, partagées en équipe et avec le SPMI.

Toute sanction est prise avec le principe premier du droit d'être entendu et de pouvoir proposer une remédiation ou réparation au tort causé.

Les sanctions pédagogiques sont privilégiées et portées par le référent éducatif, responsable de transmettre la sanction au mineur lors de l'entretien de recadrage et de s'assurer de sa mise en œuvre.

Les sanctions financières réduisant les prestations d'assistance au minimum accordé et les exclusions du centre sont décidées et transmises en présence de la directrice d'établissement ou de la responsable d'unité.

INFRACTION	SANCTION IMMEDIATE	RECIDIVE
Altercations entre jeunes, nuisance sonores, arrivée tardive,...	Avertissement oral.	Sanction pédagogique et/ou financière.
Consommation d'alcool ou de substances illicites.	Sanction pédagogique Signature du règlement en présence du SPMi.	Sanction pédagogique et financière. Suppression des sorties nocturnes.
Détention et/ou utilisation d'objets illicites.	Si dangereux (chichas, brasier, gros couteaux,...) destruction par l'unité veille et sécurité.  Autres : restitution par le référent avec consigne de se débarrasser des objets dangereux.	Si dangereux (chichas, brasier, gros couteaux,...) destruction par le service veille et sécurité.  Autres : Les objets sont confisqués pour une durée indéterminée.  Sanction financière.

<p>Agression verbale, geste déplacé, injure sur collaborateur, agent de sécurité ou autre jeune</p>	<p>Exclusion immédiate du centre pour un temps déterminé.</p> <p>Sanction pédagogique et financière.</p> <p>Suppression des sorties nocturnes (délai à déterminer selon gravité)</p> <p>Signature du règlement en présence du SPMi</p>	<p>Sanction pédagogique et réduction des prestations au minimum accordé.</p> <p>Nuit dans un autre centre d'hébergement.</p>
<p>Agression physique entre jeunes, sur collaborateurs ou agents de sécurité.</p>	<p>Exclusion du centre pour 1 ou 2 nuits avec déplacement dans un autre lieu d'hébergement collectif.</p> <p>Sanction pédagogique et financière.</p> <p>Suppression des sorties nocturnes (délai à déterminer selon gravité)</p> <p>Signature du règlement en présence du SPMi.</p> <p>Dépôt de plainte.</p>	<p>Exclusion du centre pour plusieurs nuits avec déplacement dans un autre lieu d'hébergement collectif.</p> <p>Sanction pédagogique et financière.</p> <p>Suppression des sorties nocturnes (délai à déterminer selon gravité).</p> <p>Signature du règlement en présence du SPMi.</p> <p>Dépôt de plainte.</p>

## PROTECTION INDIVIDUELLE

- La nomination d'un curateur « représentant légal du parent empêché » doit être faite dans les meilleurs délais. L'éducateur de référence doit rapidement introduire une saisine entraînant l'ordonnance d'un curateur par le TPAE.
- Le mineur est informé dans le premier entretien avec interprète de ses droits et devoirs. Il connaît ainsi les moyens de protection dont il bénéficie à travers le rôle de son curateur. L'éducateur de référence a les compétences pour renseigner le RMNA sur ses droits et le conseiller. Il a le devoir d'informer le curateur de toutes questions y relatives et d'encourager le jeune à en parler lors du prochain entretien avec le SPMI.
- Tout événement important concernant la santé ou la sécurité du RMNA est transmis immédiatement au SPMI.
- Les présences des jeunes sont contrôlées chaque soir à l'heure de rentrée obligatoire, soit 22h. Les arrivées tardives sont reprises par le référent, dès le lendemain.
- Un avis de disparition est signalé à la brigade des mineurs dès 24h d'absence.

## SOCIALISATION /INTEGRATION/FORMATION :

### SOCIALISATION ET INTEGRATION

Les mineurs accueillis au centre sont tous des primo-arrivants sans aucune connaissance de leur environnement, des us et coutumes de notre société. L'encadrement social a comme rôle essentiel d'aider à l'acquisition des connaissances essentielles sur leur milieu de vie, leur permettant d'être rassurés et de pouvoir amorcer puis assurer leur intégration en Suisse. Cette intégration passe inévitablement par un accès à l'école, un suivi de la formation de base et l'accès aux formations professionnelles.

Aux problématiques de santé évoquées dans les précédents paragraphes (vécus traumatiques, stress, ruptures successives) se rajoutent un niveau faible de scolarisation (voire un souci d'alphabétisation) et une pression communautaire

pour travailler (afin d'assurer un revenu à la famille restée au pays). Le permis de séjour et le niveau de scolarisation influent sur l'accès aux formations certifiantes.

Une intégration progressive mais soutenue : le temps d'adaptation est important mais les apprentissages nombreux et les années de « mise à niveau » sont courtes.

Les étapes communes de prise en charge qui après évaluation peuvent être adaptée à chaque parcours individualisé :

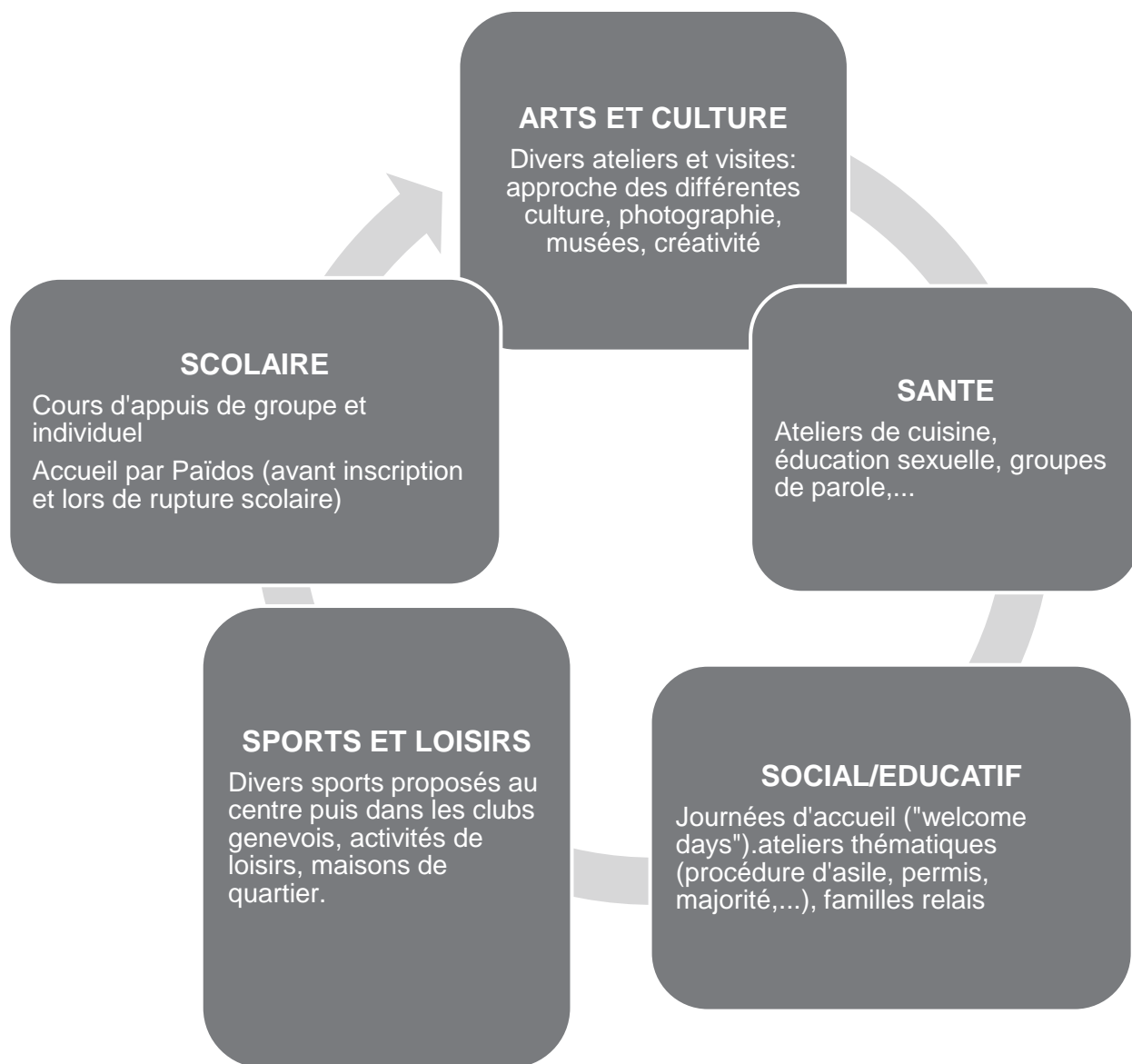
- **Rassurer le nouvel arrivant par des informations immédiates sur son environnement**
- **Apprendre à vivre ensemble, à communiquer. L'apprentissage du français « au quotidien » est encouragé en favorisant les activités avec les jeunes genevois en complément à l'apprentissage scolaire.**
- **Assurer la compréhension du fonctionnement de la société d'accueil, des normes et valeurs sociales.**
- **Inscription obligatoire à l'école, s'assurer que le mineur s'inscrit dans un cursus scolaire, procéder au suivi scolaire et du cursus de formation.**
- **Développer des moyens et des actions cohérentes afin que chacun puisse bénéficier des meilleures chances d'insertion sociale.**
- **Maintenir le lien avec la culture d'origine (cours de langue maternelle, association communautaire, ...).**
- **Proposer et coordonner des activités et partenariats favorisant l'intégration.**

Les étapes ci-dessus relèvent en partie de la mission de l'équipe éducative mais différents partenaires étatiques, associatifs et également la société civile partagent ces objectifs. Le centre d'accueil des RMNA a un rôle de centralisation et d'harmonisation des projets proposés tant individuellement que collectivement aux résidents. Le nombre important de projets exige une coordination efficiente et une circulation optimisée de l'information.

- Informations, dès les premiers jours, sur les endroits importants pour leur vie quotidienne : commerces, HUG, bureaux administratifs HG, OCPM, etc.
- Transmission de plans d'orientation et d'un document d'accueil récapitulant les principales informations
- Encouragement de la transmission d'information à l'interne du groupe de jeunes (solidarité, grand-frère, mentorat, etc.)
- Informations sur les droits en tant que mineur, en particulier celui d'être représenté notamment dans sa procédure d'asile et dans ses problématiques juridiques, sociales et de santé.
- Informations sur les droits aux prestations sociales auxquelles il prétend (directives cantonales et assurances sociales).
- Informations sur les devoirs de collaboration, de respect du règlement et des risques encourus en cas de non-respect du cadre posé.
- Mise en place d'une séance d'information collective avec des pairs déjà intégrés (« Welcome day ») pour les primo-arrivants reprenant tous les aspects précédemment cités.
- Propositions d'activités collectives organisées par le centre. Ces activités sont réactualisées en fonction des besoins identifiés par l'équipe et/ou propositions des associations promouvant l'intégration et la socialisation des migrants. Elles permettent de rassurer les jeunes qui peuvent les pratiquer dans un premier temps à l'interne puis dans les organismes genevois de loisirs.
- En fonction du niveau d'apprentissage de français, du niveau scolaire et des intérêts du jeune, l'éducateur de référence propose des activités individuelles intégratives et de loisirs afin d'assurer le bien-être et le développement du jeune dans son environnement.
- Aide aux devoirs proposés 3 à 5 fois par semaine par des associations et individuellement par les éducateurs, des bénévoles et des civilistes. Accès à des répétiteurs individuels par l'intermédiaire de l'école.
- Mentorat pour le soutien scolaire et l'intégration dans la société d'accueil dans leur processus scolaire.
- Encouragement à la participation aux cours de langues maternelles.

- Collaboration avec des associations permettant d'offrir un lien constructif avec des personnes de confiance de la même nationalité, culture.

**Activités développées par l'unité RMNA en complément de l'encadrement éducatif (2016-2017 - à poursuivre dans le centre d'Aïre Le Lignon)**



---

Ces activités font partie intégrante du projet institutionnel et du parcours d'intégration du RMNA. L'objectif est de renforcer leurs propres compétences et ressources, les compléter, en leur offrant des projets, qui

progressivement leur permettent d'intégrer les structures existantes et de côtoyer la société genevoise.

Nous favorisons dans un premier temps les activités dans le centre ou accompagnées afin de s'assurer de la sécurité jeune et de sa compréhension de ce qui lui est proposé. Dès que le jeune en émet le souhait, il peut se projeter dans des loisirs individualisés, inscrits dans les propositions communales ou genevoises.

Nous accordons une grande importance aux nombreuses propositions associatives et étatiques, ainsi que de bénévoles. Par soucis de responsabilité et d'organisation, le centre reste le coordinateur de tous les projets s'adressant aux RMNA placés au centre.

### **Projets et associations (2016–2017 – Foyer de l'Etoile)**

<u>Objectif (s) :</u>	<u>Activités :</u>	<u>En collaboration avec :</u>
Soutien de type familial et intégratif.	Mise en place de familles-relais.	SPMI –SSI– AMIC – société civile.
Intégration avec des pairs genevois.	Mise en place de binômes « étudiants genevois–RMNA ».	DIP – Païdos – Ecoles internationales.
Offrir une structure de préparation à l'école en l'attente d'inscription ou en cas de rupture scolaire.	« SAS Païdos ».	Association Païdos, BIE ; FASE.
Offrir un appui scolaire pour l'aide aux devoirs.	Mise en place 4 à 5 fois par semaine de séances d'appuis scolaires à l'interne et	Croix–Rouge–Genevoise, AMIC. Bénévoles HG.



	à l'externe du centre en suppléance des cours d'appuis individuels organisés par l'école.	
Sensibiliser les RMNA à la participation à des activités sportives.	Proposition de cours de sport au sein du centre ou par des entraînements, types « conditions physique », courses de l'escalades ».	Association « No Difference » (Fondation Lombard Odier).  Activités sportives et cohésion de groupe par les éducateurs.
Offrir des opportunités d'intégration par l'intermédiaire des entreprises du quartier.	Contre-prestations d'utilité d'action publique – stages d'observations – etc.	Yann Borgstegt et entreprises du PAV.
Offrir des espaces de paroles spécifiques.	Groupe de parole par ethnie ou pour les filles.	Unité santé jeunes  Saskia Von OverBeck, l'unité Santé Jeunes (HUG).
Sensibiliser les RMNA à l'équilibre nutritionnel et à la gestion du budget y relative.	Ateliers cuisine une à deux fois par semaine.	Participation de la fondation Lombard Odier , stagiaires et activités éducatives.
Proposer des activités de loisirs et d'intégration durant les vacances scolaires et le we.	Nombreuses activités tant sportives, culturelles ou de détente sont proposées durant les	FASE, AMIG, Bénévoles HG.

	vacances scolaires, si possible pérennisées sur l'année grâce à l'appui des bénévoles, stagiaires HG.	
Sensibiliser et prévenir sur les sujets de santé sexuelle.	Réunions de prévention.	Groupe Sida Genève, unité de santé sexuelle et planning familial .
Intégrer les RMNA dans les structures de loisirs étatiques ou communales.	Participations aux activités de loisirs proposées par Genève ou les communes.	Coordination par l'HG avec l'accompagnement par des éducateurs, stagiaires et civilistes. Coordination avec les acteurs de quartiers.
Sensibilisation aux différentes cultures.	Animation de débat consistant à partager les richesses culturelles des différentes cultures représentées dans le centre.	Equipe éducative, soutenue par une organisation internationale.

A la lumière du tableau ci-dessus et dans le cadre du projet spécifique du centre pour RMNA d'Aire, l'AMIG affirme son intentionnalité de développer un dialogue opérationnel à travers des projets impliquant tous les acteurs particuliers du tissu socio-sportivo-culturel d'Aire Le Lignon et les autres intervenants pertinents de la commune de Vernier. Un travail préparatif sera réalisé au fur et à mesure de l'avancement du foyer (présentation - autorisation - construction), qui devrait aboutir à la mise en œuvre de divers projets avant et après l'ouverture du foyer. Cette démarche est déployée évidemment en lien et en coordination avec le service social de la ville de Vernier

L'AMIG veut co-construire et développer des partenariats locaux en facilitant l'intégration des RMNA dans les structures existantes (clubs, maisons de quartier, associations, écoles) comme ouvrir le foyer aux acteurs pertinents de la Ville de Vernier. Dans cette optique les projets développés au foyer de l'Etoile seront partagés (personnes à la retraite- bénévoles impliqués dans des ateliers de cuisine avec les RMNA / aide aux devoirs dans le foyer / familles relais, etc.). Objectif est de formaliser, à travers des réunions régulières entre l'AMIG et le service de la cohésion sociale, ce qui pourra être mis en œuvre mais également de finaliser une enveloppe budgétaire potentielle et un plan d'action pour janvier 2019). Dans ce processus, sous la responsabilité de la Directrice d'Etablissement une ressource sera mobilisée par l'AMIG pour préparer et rédiger ces futurs projets.

#### FORMATION :

Les RMNA sont insérés dans le dispositif genevois des classes d'accueil. Moins de 15 ans ; classes d'accueil du cycle d'orientation. Dès 15 ans, la grande majorité des jeunes sont accueillis dans le service de l'accueil post-obligatoire (ACPO). Ces classes d'accueil assurent durant une à deux années la mise à niveau pour intégrer les parcours de formation professionnelle classique. Les différences de degrés de scolarité, voir alphabétisation à leur arrivée en Suisse nécessitent très souvent des étapes intermédiaires avant de pouvoir trouver une place d'apprentissage.

Le centre de la transition professionnelle (CTP) de l'ACPO, offre une année supplémentaire pour consolider les connaissances tout en travaillant également dans une entreprise (transition duale).

Cette seconde option s'adresse aux élèves qui n'ont pas encore atteint le niveau requis pour une entrée en formation et qui ont besoin d'une année de transition supplémentaire pour continuer à consolider leurs connaissances

L'équipe éducative soutient les RMNA dans leurs apprentissages scolaires, mais aussi dans la construction de leur projet professionnel.

L'équipe éducative est ainsi régulièrement en contact avec des entreprises proposant des stages découvertes qui peuvent déboucher sur des (pré) apprentissages. Lors de rupture ou d'échec scolaire, en collaboration avec l'école et le SPMi, nous cherchons des solutions transitoires, telles que le SAS de Païdos ou les ateliers de la FOJ.

#### PROJET INDIVIDUALISE :

Les adolescents qui sont confiés ont souffert de différents types de rupture : familiale, communautaire et culturelle. L'objectif est d'offrir un espace de relations stables avec des figures adultes rassurantes, assurant la continuité quelle que soit l'issue de leur parcours en suisse, afin d'encourager la construction de leur personnalité, de leur avenir ici ou là-bas.

Un projet éducatif individualisé est établi en collaboration avec le service placeur (SPMi) avec l'adhésion du jeune qui participe activement à son élaboration et sa réalisation.

Ce projet doit tenir compte de propositions compatibles avec des solutions durables, en fonction notamment de son âge, de son statut, de son niveau de scolarisation et des éventuels projets de retour.

Le référent est responsable de la mise en œuvre du projet éducatif. L'équipe est informée des objectifs afin de participer activement à sa réalisation.

Le projet éducatif est régulièrement actualisé en fonction des éléments nouveaux tels qu'une inadéquation aux besoins, un changement de statut ou une nouvelle orientation pédagogique permettant une meilleure évolution de la situation.

Le projet éducatif est retranscrit dans les outils institutionnels de l'Hospice général, soit « le journal de suivi ».

- Analyse des ressources, des compétences et des besoins individualisés à travers le projet personnalisé du jeune. Le renforcement des ressources personnelles pour acquérir l'autonomie, « empowerment », est essentiel dans la préparation du jeune à l'avenir en Suisse mais également dans un pays tiers ou dans son pays d'origine.

- Le SPMi est responsable du suivi de la situation juridique du RMNA. Le projet éducatif individualisé tient compte des impératifs relatifs à la procédure d'asile : rappel des convocations, reprise des informations transmises par l'avocat et/ou le curateur, orientation du parcours en fonction de la décision du SEM (comptabilité du projet avec le statut). L'accueil et la protection du jeune se poursuit jusqu'à sa majorité, même en cas de non entrée en matière sur la demande d'asile.
- Prise en charge de la santé mentale et somatique du jeune dans le projet éducatif individualisé. En collaboration avec le SPMI, l'éducateur de référence s'assure de l'accès aux soins et à l'accompagnement au RDV. En cas de décisions importantes (opération, hospitalisation en unité psychiatrique), il en informe immédiatement le curateur et inscrit la problématique médicale dans le processus d'accompagnement.
- L'unité de la famille doit être privilégiée, notamment dans le regroupement des fratries dans le même centre d'accueil ou la possibilité du RMNA à être hébergée par sa famille élargie. Le soutien à la recherche des parents par l'intermédiaire du curateur et des organisations internationales compétentes (accès au site internet de la Croix-Rouge) est un axe important de la prise en charge.
- Avec le soutien du représentant légal, l'adéquation de l'hébergement et l'encadrement proposé pour le jeune sont régulièrement évalués.
- Le renforcement de liens privilégiés avec des personnes de confiance de la communauté locale peut être proposé en termes de mentorat, de famille relais (partage de repas et de loisirs) ou simplement de binôme avec des adolescents genevois.
- L'éducateur de référence, en collaboration avec le SPMi, accompagne le jeune dans l'établissement d'un projet individualisé dans lequel s'inscrivent les formations initiales et professionnelles.
- L'éducateur de référence assure le lien entre le jeune, le SPMi et l'école. Il signe les absences et le carnet scolaire. Il participe aux entretiens avec les enseignants et s'assure à la fin de l'année de la bonne continuation du projet scolaire du RMNA. En cas de rupture, l'éducateur et le curateur

établissent des objectifs avec le jeune afin de réintégrer rapidement un projet de formation et/ou d'occupation.

- **Appui dans la gestion du budget personnel, distribution des prestations financières en fonction du degré de maturité du jeune et de l'utilisation adéquate des ressources mises à disposition. Les prestations financières sont remises en fonction des directives cantonales en vigueur soit :**
  - CHF 426/mois : entretien (habillement, nourriture, loisirs,...)
  - CHF 200/an : rentrée scolaire
  - CHF 10/jour d'école pour les cantines scolaires
  - CHF 40/mois : activité sportive ou culturelle
  - CHF 100/mois : encouragement aux études pour les élèves scolarisés au post-obligatoire.
  - Sous présentation des demandes écrites des enseignants et des quittances y relatives, remboursement des frais.

L'éducateur de référence s'assure de la gestion à bon escient des sommes accordées. Ainsi, il peut décider une remise de prestation par tempérament sous présentation des tickets attestant l'utilisation adéquate de l'argent. Il peut également suspendre momentanément la remise de l'assistance financière et remettre des prestations en nature (bon vêtements, nourriture,...)

La gestion de l'argent est un sujet qui relève évidemment de la responsabilité du curateur. Des chèques sont remis aux RMNA. Le recours à des versements bancaires est également considéré mais le SPMi a quelques réticences – (risques de versements et transferts non contrôlés sur le compte du RMNA). Quel que soit la façon de remettre de l'argent, les risques existent : vols, mauvaise gestion par certains mineurs (achats inadéquats, transferts d'argent, etc.). L'AMIG et le SPMi ont constaté de tels cas mais leur nombre est limité, depuis plus de 8 ans que cette approche existe. Le travail de l'éducateur et du curateur permettent d'identifier les enfants avec des soucis de gestion de l'argent. Des solutions alternatives sont identifiées : fractionnement de la somme mensuelle, suivi individuel rapproché.

Pour des questions de ressources et de lourdeur administrative des distributions hebdomadaires d'argent ne sont pas réalisées pour l'ensemble des RMNA.

Un axe de travail est de payer par BVR certaines charges comme les cantines scolaires, les activités sportives, etc. La diminution des sommes remises aux RMNA est aussi considérée en fournissant plus régulièrement des repas en nature à l'ensemble des mineurs. En effet, aujourd'hui, les RMNA (15-18) achètent les articles alimentaires nécessaires et cuisinent eux-mêmes.

- Ouverture à toutes les activités culturelles et de loisirs en fonction des goûts et de la personnalité du jeune.
- Soutien à la recherche d'intérêts personnels permettant de construire sa personnalité, renforcer son estime de soi et acquérir son autonomie.

#### ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI A LA MAJORITE

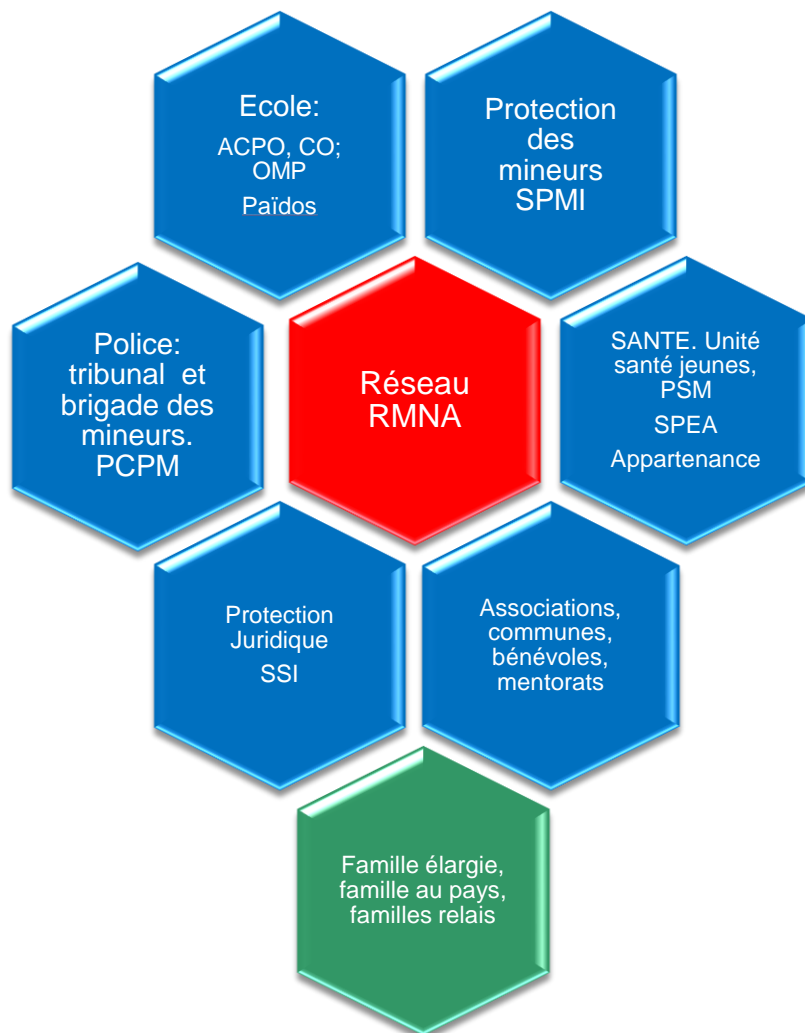
Les objectifs du projet individualisé tendent à l'autonomie du jeune et visent à l'indépendance. Le parcours complexe des jeunes migrants, la construction progressive de repères sur le territoire genevois, le temps nécessaire pour obtenir une formation certifiante, fragilise le passage à la majorité. L'équipe éducative prépare le futur adulte à affronter ses nouvelles responsabilités (organisation d'atelier, recherche d'hébergement d'étudiants, renfort des personnes de confiance.). Cependant, chaque situation est évaluée de manière individuelle. Le suivi éducatif est poursuivi pour atteindre une autonomie suffisante et par la suite, pouvoir évaluer les possibilités d'hébergement les plus adaptées à la situation. A la sortie du centre, un éducateur de l'équipe reste disponible pour assurer la continuité vers le monde extérieur.

En termes d'hébergement : l'ex-RMNA pourra rester dans le centre, si ce dernier est en formation et participe activement à son projet. Il est suivi spécifiquement par un éducateur qui regroupe tous les ex-RMNA. Selon les disponibilités d'hébergement et le déroulé de son intégration, l'ex-RMNA sera transféré dans un lieu adéquat (éviter les PC, favoriser les co-locations) et son suivi socio-administratif sera assuré par une unité du service des prestations sociales individuelles (assistant social en charge du suivi des adultes).

#### TRAVAIL DE RESEAU

Les RMNA accueillis dans le centre représentent une population hétérogène avec des besoins variés, rassemblant tant les préoccupations liées à l'adolescence qu'à la migration. Le réseau genevois est riche d'intervenants et un travail prioritaire

de coordination doit être effectué afin de s'assurer que l'apport de chacun est en cohérence avec le parcours de chaque jeune.



L'efficacité de cette collaboration permet d'optimiser les actions de chacun, éviter les doublons, et s'assurer des objectifs partagés, individuellement pour chaque RMNA et dans la cohésion de groupe. Il est important de clarifier le rôle de chacun et son périmètre d'intervention. Le jeune doit être informé de manière transparente de ce qu'il peut attendre de chaque membre du réseau.

Le défi de chacun est de maintenir une continuité de la prise en charge.

- Etablir régulièrement la cartographie des intervenants du réseau genevois.



- Rechercher les partenaires les plus adaptés aux spécificités de notre population et aux besoins individuels de chaque jeune.
- Assurer que chaque jeune soit en lien avec des intervenants correspondant à son âge et à ses besoins.
- Transmettre régulièrement aux membres du réseau, les informations relatives au développement du projet éducatif, aux changements liés aux procédures et aux directives, à la santé et au statut du RMNA

Moyens à disposition :

- L'équipe éducative est atteignable de 7 à 22h et assure la transmission des informations du réseau tant aux collaborateurs absents qu'aux mineurs
- Réunion mensuelle avec le SPMI
- Réunion de réseau ponctuel pour chaque jeune dont la complexité de la situation le nécessite. Coordonnée du réseau inscrites dans le journal du suivi (projet individualisé).
- Réunion une à deux fois par an avec le réseau médical et le réseau scolaire.

#### **IV. CONCLUSION**

Le projet institutionnel du centre pour requérants mineurs non accompagnés se caractérise par le grand nombre de jeunes suivis, le type d'hébergement et d'encadrement proposé et la richesse du réseau qui l'entoure.

Cette diversité tant d'individus et de culture, l'imprévisibilité du nombre d'arrivées sur le territoire et l'importance de l'intégration des jeunes dans notre canton sont tant d'enjeux auxquels l'équipe éducative doit faire face. L'agilité et la créativité professionnelle doit permettre d'adapter constamment le projet éducatif aux changements que ce contexte mouvant peut entraîner.

Il s'agit de pouvoir privilégier la prise en charge individuelle, tout en préservant la cohésion d'un grand groupe de jeunes et de s'assurer que les valeurs essentielles soient acquises afin de permettre à chacun de grandir et de devenir autonome pour s'épanouir ici ou ailleurs. Si l'éducateur, le curateur et l'équipe du centre sont des personnes de référence et de confiance durant la minorité et le

placement, il s'agit également de s'assurer que des repères stables soient instaurés pour maintenir la continuité au-delà de la majorité.

Le projet institutionnel peut s'appuyer sur un réseau solide, avec des apports durables qui renforce et enrichi les compétences internes à l'Hospice général afin de d'assurer la finalité du placement, soit l'autonomie et l'indépendance financières.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

**GRAND CONSEIL**  
**Secrétariat général**

Genève, le 16 mai 2017

Commune de Vernier  
Monsieur Pierre Ronget  
Maire  
Case postale 520  
1214 Vernier

**C 3650** Courrier de M. RONGET Pierre, maire de la commune de Vernier, concernant la résolution 219 - 17.04 Mineurs non accompagnés à Aïre: Posons aujourd'hui les bases d'une intégration réussie (transmis à la Commission des affaires sociales)

Monsieur le Maire,

Le Bureau du Grand Conseil me charge d'accuser réception de votre lettre du 13 avril 2017.

Lors de sa séance du 11 mai 2017, le Grand Conseil a pris acte de cette correspondance, dont copie a été transmise à la Commission des affaires sociales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sautier  
Laurent Koelliker

Copie pour information : M. Jean-Luc Forni, président des affaires sociales

**Secrétariat général**

T +41 (0)22 306 06 10  
F +41 (0)22 306 06 11  
secretariat-general@vernier.ch

PRON / mhas / 79948

Grand Conseil de la République et canton de  
Genève  
Monsieur Eric LEYVRAZ  
Président  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

Vernier, le 13 avril 2017

Concerne : Résolution R 219 – 17.04 Mineurs non accompagnés à Aïre : Posons aujourd'hui les bases  
d'une intégration réussie

Monsieur le Président,

Lors de sa séance ordinaire du 11 courant, le Conseil municipal de la Ville de Vernier unanime a adopté la résolution susmentionnée et, comme demandé, nous vous en transmettons copie, de même que le texte du projet déposé.

Le projet d'implantation à Aïre d'un Centre pour jeunes mineurs non accompagnés est une préoccupation constante du Conseil municipal, raison pour laquelle il exige des institutions cantonales que ce projet pose de bonnes bases pour une intégration réussie de ces jeunes, et soit donc en conformité avec les recommandations de la CDAS (Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales) et du SSI (Fondation suisse du service social international).

Le Conseil municipal demande que le projet du centre d'Aïre soit géré par une institution cantonale spécialisée en la matière.

Enfin, le Conseil municipal soutient la résolution R 806 « Prise en charge des mineurs non accompagnés dans l'asile » à l'examen dans votre Conseil, et appelle les Députés à en faire de même.

Nous vous informons que ce même courrier est adressé au Conseil d'Etat.

En vous remerciant de la bonne suite que vous voudrez bien donner à cette résolution, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

  
Pierre RONGET  
Maire

Annexes mentionnées

**Secrétariat général**

T +41 (0)22 306 06 10  
F +41 (0)22 306 06 11  
secretariat-general@vernier.ch

PRON / mhas / 79948

Conseil d'Etat de la République et canton de  
Genève  
Monsieur François LONGCHAMP  
Président  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Vernier, le 13 avril 2017

Concerne : Résolution R 219 – 17.04 Mineurs non accompagnés à Aïre : Posons aujourd'hui les bases  
d'une intégration réussie

Monsieur le Président,

Lors de sa séance ordinaire du 11 courant, le Conseil municipal de la Ville de Vernier unanime a adopté la résolution susmentionnée et, comme demandé, nous vous en transmettons copie, de même que le texte du projet déposé.

Le projet d'implantation à Aïre d'un Centre pour jeunes mineurs non accompagnés est une préoccupation constante du Conseil municipal, raison pour laquelle il exige des institutions cantonales que ce projet pose de bonnes bases pour une intégration réussie de ces jeunes, et soit donc en conformité avec les recommandations de la CDAS (Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales) et du SSI (Fondation suisse du service social international).

Le Conseil municipal demande que le projet du centre d'Aïre soit géré par une institution cantonale spécialisée en la matière.

Enfin, le Conseil municipal soutient la résolution R 806 « Prise en charge des mineurs non accompagnés dans l'asile » à l'examen au Grand Conseil, et appelle les Députés à en faire de même.

Nous vous informons que ce même courrier est adressé au Grand Conseil.

En vous remerciant de la bonne suite que vous voudrez bien donner à cette résolution, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

  
Pierre RONGET  
Maire

Annexes mentionnées

**Secrétariat général**

T +41 (0)22 306 06 10  
F +41 (0)22 306 06 11  
secretariat-general@vernier.ch

PRON / mhas / 79948

Hospice général  
Monsieur Christophe GIROD  
Directeur général  
Cours de Rive 12  
1204 Genève

Vernier, le 13 avril 2017

Concerne : Résolution R 219 – 17.04 Mineurs non accompagnés à Aire : Posons aujourd'hui les bases d'une intégration réussie

Monsieur le Directeur général,

Comme vous l'a annoncé hier par messagerie Monsieur Michel BUERGISSER, Secrétaire général, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité, lors de la séance plénière du 11 courant, la résolution susmentionnée, dont nous vous transmettons copie du texte voté, de même que du projet déposé.

En vous remerciant de la bonne suite que vous voudrez bien donner à ces demandes du Conseil municipal, et dans l'attente du plaisir de vous revoir après les vacances de Pâques, je vous présente, Monsieur le Directeur général, mes salutations les meilleures.

  
Pierre RONGET  
Maire

Annexes mentionnées